



SARL CHARLIE GAUTIER  
Le Tuffeau  
72500 LA BRUERE SUR LOIR

Paris, le 14/04/2023

**Objet** : Validation de la prolongation du certificat HVE prévu au décret n°2022-1447 du 18 novembre 2022.

Madame, Monsieur,

Votre exploitation est certifiée HVE dans le cadre collectif sur la version n°3 du 31/12/2016.

Nous avons pris acte de votre demande d'entrée dans le cadre dérogatoire **en date du 27/12/2022** prévue au décret n°2022-1447 du 18 novembre 2022 et dans le nouveau plan de contrôle « Certification environnementale des exploitations agricoles » Niveau 3 version n°4 du 22/11/2022.

Suite au résultat positif de l'audit HVE cadre collectif **de la SAS RENAISSANCE** qui s'est déroulé **du 20 au 22 février 2023**, la validité du certificat HVE **N°VCE-3-02085-0001-1V1 obtenu par la VOIE B qui arrive à échéance au 13/04/2023 est bien prolongé jusqu'au 31/12/2024 sous conditions de continuer à respecter les mesures transitoires prévues au décret n°2022-1447 du 18 novembre 2022.**

Au cours de la période de prolongation, la structure collective continuera de procéder au contrôle interne de votre exploitation sur le rythme initial prévu. L'exploitation est toujours susceptible d'être évaluée par Ocacia dans le cadre de l'échantillonnage selon la version 2016 (V3) du plan de contrôle.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Emilie SELLEM  
Responsable certifications

**OCACIA**

---

Association loi 1901 – n° Siret : 429 539 174 00012 – Code APE 743 B  
118, rue de la Croix Nivert - 75015 PARIS – Tél : 01 56 56 60 50 - Fax : 01 56 56 60 51  
E-mail : [ocacia@wanadoo.fr](mailto:ocacia@wanadoo.fr)